

**CIAS VAL GUIERS**

Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**

Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Abstention : 0

**Suffrages exprimés :** 20

Pour : 20

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés :** 11

**Date de la convocation :**

26/11/2025

**17 présent(e)s :** ARGOUD Yves, ASTIC Delphine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, CURTILLAT Christine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, WALLE Olivier, YACONO Céline.

**03 Pouvoirs :** Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme GAUTIN Catherine à M. REGALLET Paul, Mme FERRARI Myriam à Mme THIERY Ghislaine

**06 absents :** Mme ANDRE Valérie, Mme SEVA Jacqueline, Mme BARBOTIN Sonia, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme VERRIER Muriel.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET LES FLORALIES**

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget de l'EHPAD « Les Floralies» pour les motifs suivants :

- Ajustement des crédits sur le groupe 2 : dépenses afférentes au personnel, afin de tenir compte du recours à du personnel de remplacement pour assurer la continuité du service en cas d'absences, de mouvements au sein des effectifs ayant un impact sur la masse salariale et des refacturations de charges de personnel entre budgets du CIAS.
- Adaptation des prévisions de recettes afin de prendre en compte des indemnités journalières non prévues initialement au budget.

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	156 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0.00 €</b>	<b>156 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>75 000.00 €</b>
R-031 : Résultat prévisionnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	81 000.00 €
<b>TOTAL R 031 : Résultat prévisionnel</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>81 000.00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0.00 €</b>	<b>156 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>156 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>156 000.00 €</b>		<b>156 000.00 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention ;**

➤**APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;  
 ➤**MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,**  
**Paul REGALLET**